

ID: 014-979895364-20250325-DELIB2025\_21-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE

### DEPARTEMENT DU CALVADOS SYNDICAT DES EAUX DU BOCAGE VIROIS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### Séance du Mardi 25 Mars 2025

# AFFAIRES GENERALES Acquisition de Véhicules 2025 – Lancement d'un marché Délibération n°21/2025

Date de convocation des Délégués Syndicaux	17 mars 2025
Date d'affichage	17 mars 2025
Nombre de Membres dont le Comité Syndical est composé	49
Nombre de Délégués en exercice	49
Nombre de Délégués qui assistaient à la séance	33
Nombre de Procurations	04

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq mars, à 18h00, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la salle des fêtes de Roullours - 14500 VIRE NORMANDIE, sous la présidence de Monsieur Francis HERMON, Président.

18h22 Monsieur LELARGE Michel qui était sortie de la salle avant le vote de la délibération numéro 19/2025 revient et participe donc à la présente délibération et aux suivantes.

18H29 Monsieur COURTEILLE Jacques arrive et participe à la présente délibération et aux suivantes

18h32 Monsieur BAZIN Lucien sort de la salle et ne participe pas à la présente délibération ni aux suivantes

<u>Etaient présents</u>: Mesdames et Messieurs ALLEGRE Gilles, BASYN Dirk, BESSIN Irène, BROGNIART Frédéric, CATHERINE Pascal, CHANU Hervé, COURTEILLE Jacques, COUPEAUX Alain, DECLOMESNIL Alain, DESMOTTES Nicole, DROULLON Joël, DUFLOT Alain, DUVAUX Maryse, FAUDET Olivier, FERGANT Françoise, GALLIER Pierre-Henri, GOETHALS Corentin, GOSSMANN Patrick, GUETTIER Mickaël, HERMON Francis, HEUDE Valérie, LAFOSSE Jean-Marc, LECHERBONNIER Alain, LEFRANCOIS Denis, LELARGE Michel, MAROT DECAEN Michel, MURIER

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Recu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025



ID: 014-979895364-20250325-DELIB2025\_21-DE

Jean-Pierre, RAVENEL Georges, RUAULT Jean-Claude, ROBBES Martine, ROSSI Annie, SILLERE Michel et WIELGOSIK Frédéric.

<u>Etaient absents excusés:</u> Mesdames et Messieurs ARNAUD Christine BAZIN Lucien, BRISON-VALOGNES Coraline, HERBERT Jean-Luc, JUS Eric, LETELLIER Nadine, MAINCENT Lyliane, MARTIN Eric et VELANY Guy.

<u>Etaient absents</u>: Mesdames et Messieurs **BENOIST** Bernard, **CHENE**L Fernand, **DEBROIZE** Pascal, **ENGUEHARD** Samuel, **LENOBLE** Angélique, **LEVERT** Joël et **MALOISEL** Gilles.

<u>Procurations</u>: de Monsieur **JUS** Eric à Monsieur **DUFLO**T Alain, de Madame **LETELLIER** Nadine à Monsieur **DROULLON** Joël, de Madame **MAINCENT** Lyliane à Madame **DESMOTTES** Nicole et de Madame **BRISON-VALOGNE** Coraline à Monsieur **RAVENEL** Georges.

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

La séance a été déclarée ouverte à 18h10.

Madame HEUDE Valérie a été nommée secrétaire de séance.

Le Syndicat des Eaux du Bocage Virois dispose d'un parc automobile important qui nécessite son renouvellement via l'acquisition de véhicules neufs ou d'occasions récentes, assortie éventuellement de la reprise de véhicules anciens, ainsi que de véhicules à assistance électrique.

L'ancienneté et l'état de certains véhicules et engins nécessaires à l'exercice du service public conduisent au remplacement des véhicules suivants :

Type de véhicule	Immatriculation
RENAULT KANGOO	DG-723-TK
CITROEN BERLINGO	FE-408-SZ
CITROEN NEMO	BM-819-ZH
PEUGEOT 206 +	BP-300-FQ
RENAULT KANGOO	DY-422-GX
KANGOO 5 Places	ED-060-JK

Le montant estimé du marché est de 150 000 € HT

Compte tenu du montant des fournitures envisagées, inférieur à 443 000€ HT (seuil européen pour entité adjudicatrice), une procédure adaptée est envisagée, en application de l'article L 2123-1 du Code de la Commande Publique. Cette procédure est soumise aux dispositions des articles R 2123-4 à R 2123-7 du code la Commande Publique.



ID: 014-979895364-20250325-DELIB2025\_21-DE

Il s'agit d'un marché alloti comme suit :

Lot	Désignation
01	1 véhicule type fourgonnette avec reprise optionnelle de véhicule
02	1 véhicule type fourgonnette avec reprise optionnelle de véhicule
03	1 véhicule type fourgonnette avec reprise optionnelle de véhicule
04	1 véhicule type fourgonnette avec reprise optionnelle de véhicule
05	1 véhicule faible émission type commercial avec reprise optionnelle de véhicule
06	1 véhicule faible émission 5 places avec reprise optionnelle de véhicule

Les candidatures seront jugées sur les capacités techniques et financières des candidats.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour les lots n° 01, 02, 03, 04 :

Critères	Pondération	
1 – Prix des prestations		50.0%
2 – Valeur technique		45.0%
2.1 – Caractéristiques et fonctionnalités	15.0%	
2.2 - Service après-vente ( distance de l'atelier de SAV concerné,	10.0%	
délai maximum d'intervention, véhicule de remplacement)		
2.3 – Délai de livraison	10.0%	
2.4 – Durée de la garantie (pièces, main d'œuvre et déplacement)	10.0%	
3 – Performances en matière de protection de l'environnement (consommation de carburant par km)		5.0%

### Pour les lots n° 05 et 06 :

Critères	Pondération	
1 – Prix des prestations		50.0%
2 – Valeur technique		45.0%
2.1 – Caractéristiques et fonctionnalités	5.0%	
2.2 – Temps de charge et autonomie des batteries	10.0%	
2.3 – Durée de la garantie des batteries	10.0%	
2.4 – Durée de la garantie (pièces, main d'œuvre et déplacement)	10.0%	
2.5 – Service après-vente (distance de l'atelier de SAV concerné, délai maximum d'intervention, véhicule de remplacement)	5.0%	
2.6-Délai de livraison	5.0%	
3 – Performances en matière de protection de l'environnement (consommation énergétique par km)		5.0%

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le 04/04/2025



ID: 014-979895364-20250325-DELIB2025\_21-DE

Après délibération, au vu de ce qui précède, les délégués syndicaux à la majorité des présents (1 contre 32 pour) :

- **APPROUVENT** les modalités de passation du marché portant sur l'acquisition de véhicules neufs avec reprise de véhicules ci-dessus proposées ;
  - APPROUVENT les critères d'attribution de ce marché ;
  - AUTORISENT le lancement de la consultation de ce marché :
- **AUTORISENT** le Président ou son représentant à signer les pièces de ce marché ainsi que l'ensemble des pièces afférentes ;
  - de **DONNENT TOUS POUVOIRS** au Président pour mener à bien la présente délibération.

Fait et délibéré en séance publique les, jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

### POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le PRESIDENT du Syndicat des Eaux du Bocage VIROIS, Francis HERMON



Certifiée exécutoire après transmission à La Sous-préfecture de Vire et publication